LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-CC_2026_54-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 3 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi trois mars à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du vingt-cinq février deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Arlette MICHEL, François HINDRÉ, Mickaël DABET, Monique LE CLÉZIO, Benoît LARVOR, Dominique VIEL, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Henri FLAGEUL, Jocelyne LE TINNIER, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Jean-Pierre LE BIHAN, Gérard DABOUDET, Arlette HINGANT, Jean-Luc LABBÉ, Yvon PERRIN, Martine POULAILLON, Roselyne ROCABOY, Michel ULMER, Marcel PICHOT, Valérie VIDELO-RUFFAULT, Philippe PRESSE, Gwénaëlle KERVELLA, Jean-Michel SCOUARNEC, Evelyne BOSCHER, Odile LE STRAT, Henri DUROS, Nadine OLLITRAULT, Joël FERRON, Joël HUBY, Isabelle LE BRIS, Éric ROBIN, Michel HESRY, Dominique DAUNAY, Marie-Thérèse PITHON, Joël CARRÉE, Chantal NÉVO, Aurélie HERVÉ, Yvon LE JAN, Sébastien QUINIO, Annie ROBERT, Pierrick GLAIS, Claudine BROSSARD, Georges LE FRANC, Alain GUILLAUME, Pierre PICHARD, Nicole LE COUÉDIC, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Michel ROUVRAIS, Gérard MATHÉCADE, Brigitte JEGLOT, Guénaël CHOUPAUX ;

Excusé(e)s : Sylvie ROCABOY (pouvoir à Roselyne ROCABOY), Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Philippe PRESSE), Isabelle GORÉ-CHAPEL (pouvoir à Michel ROUVRAIS), Romain BOUTRON (pouvoir à Xavier HAMON), Elisabeth POINEUF (pouvoir à Chantal NÉVO), Laurent BERTHO ;

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Marie-Anne LE POTIER, Daniel COGUIC, Claude DELAHAYE, Patrick RAULT, Benoît CONNAN, Christian LE RIGUIER ;

Secrétaire de séance : Yvon LE JAN.

CC_2026_54 CRITÈRES DE PRISE EN CHARGE – ENVELOPPE MOBILITÉ – PACTE CULTUREL

Dans le cadre du Pacte Culturel de Territoire, Loudéac communauté peut, au titre de l'année 2026, favoriser l'accès aux offres cultuelles (salles de spectacle et actions hors les murs) grâce à une enveloppe « mobilité » accordée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Bretagne.

Considérant le montant de l'enveloppe « mobilité » de 7 000 €, attribué par la DRAC Bretagne pour l'année 2026 ;

Considérant l'augmentation des demandes de prise en charge formulées par les établissements du territoire ;

Considérant l'avis favorable de la commission culture en date du 9 février 2026 ;

Il est proposé d'adopter les critères suivants pour garantir une répartition équitable de l'enveloppe « mobilité » :

1. Présentation obligatoire d'un projet d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) en lien avec la sortie culturelle ;
2. Distance minimale de 1,5 km entre l'établissement et le lieu de l'événement ou de l'offre culturelle ;
3. Effectif minimum de 50 personnes (adultes et enfants confondus) ;
4. Dépôt de la demande de transport par l'établissement demandeur au minimum 2 mois avant l'événement ;
5. Priorité réduite pour les classes ayant bénéficié d'une prise en charge de transport l'année précédente (N-1).

Il est précisé que l'enveloppe sera répartie dans la limite des fonds disponibles.

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20260309-CC_2026_54-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DÉCIDE

1. De valider les critères visant à répartir équitablement l'enveloppe « mobilité » au titre de l'année 2026 ;
2. D'autoriser le Président et ses représentants à appliquer ces critères pour le traitement des demandes des établissements du territoire au titre de l'année 2026.

Exercice :	72	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,	
Présents :	59	Pour expédition certifiée conforme	
Pouvoir(s) :	05		
Pour :	64	Loudéac, le 3 mars 2026	
Contre :	00	Le Président	Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON	Yvon LE JAN

Loudéac communauté - Bretagne Centre

Date : 2026.03.09 10:42:24 +01'00'

Date : 2026.03.09 10:20:24 +01'00'